NATIONALE

Monsieur Bernard JAVAUDIN Inspecteur d'Académie de Loire-Atlantique

Inspection Académique 7 route de la Jonelière BP 72616 44322 NANTES CEDEX 3

Carquefou, le 3 juillet 2009

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Je me permets d'appeler votre attention sur les capacités d'intervention et plus globalement sur l'avenir des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) sur l'académie de Nantes.

Les restrictions financières annoncées récemment en terme de frais de déplacement pour les personnels itinérants, dont les membres des RASED, sans prise en considération des missions spécifiques de ces équipes ni des caractéristiques de leur territoire d'intervention (plafonnement de la dotation annuelle à 1 000 euros par intervenant) apparaissent en effet comme un nouveau coup porté à ces réseaux d'aide. Outre le fait que certains de ces personnels se soient vus refuser cette année le remboursement de frais déjà engagés et alors même qu'ils ignoraient le montant forfaitaire qui leur était attribué - ce qui est reconnu comme non conforme aux textes en vigueur par la jurisprudence sur le sujet - la baisse globale de la dotation annoncée pour les années à venir ne peut signifier qu'une baisse du service et une remise en cause fondamentale des missions de ces équipes. Une redéfinition de ces missions a d'ores et déjà été engagée, semble t'il au détriment de la prévention, ce qui serait particulièrement déplorable. Mais surtout, la redéfinition des missions (au regard des crédits alloués) ne pourra signifier que restriction voire suppression des aides personnalisées dans les zones rurales, ce qui s'avère inacceptable car constituant une rupture d'égalité entre élèves selon les territoires. Les écoles les plus « isolées », ou plus exactement les plus éloignées des écoles de rattachement des RASED, risquent ainsi d'être pénalisées (car présentant un coût d'intervention trop élevé) quand on sait que ce sont celles où le rôle des réseaux d'aides est le plus essentiel auprès des élèves mais aussi des équipes enseignantes. Par respect pour les élèves et leur famille, ce ne doit pas être aux RASED de s'adapter aux enveloppes budgétaires, mais bien aux enveloppes d'être adaptées aux besoins d'intervention constatés par les RASED.

J'ai été interpellé par ailleurs et de manière plus spécifique sur les capacités d'intervention du RASED de la circonscription d'Ancenis, plus précisément de l'antenne de Varades (5 500 élèves, 21 écoles sur 29 communes) qui ne comptera plus qu'un seul poste d'enseignant spécialisé (maître E) à la rentrée prochaine. En effet, à la suppression d'un poste déjà annoncée en début d'année sur cette antenne, vient de s'ajouter l'annonce d'un non remplacement de congé maternité et de la fermeture d'un autre poste suite au départ d'un titulaire. Un poste doit par ailleurs être sédentarisé sur la même circonscription, sur l'antenne de Nort-sur-Erdre. Le RASED de cette circonscription se trouve ainsi au bord de l'étouffement, avec une équipe très réduite et des moyens d'intervention encore limités par les restrictions de déplacements. Les missions ne pourront qu'être revues à la baisse, ce qui risque d'induire, à terme, une remise en cause de l'utilité et donc de l'existence de ces réseaux d'aide, le tout avec l'assentiment de l'autorité administrative, ce que je dénonce fermement.



Aussi, au nom des valeurs et de l'ambition que nous portons communément à l'Ecole publique, je sollicite votre concours afin que soit reconsidérée la position arrêtée sur la question des frais de déplacements des équipes itinérantes de l'académie et qu'une attention toute particulière soit réservée à ce titre aux circonscriptions rurales, les plus durement touchées et fragilisées par cette décision. Je vous serais également reconnaissant de réexaminer la situation particulière du RASED de la circonscription d'Ancenis (antenne de Varades), de revenir sur la décision de fermeture d'un second poste de maître E, et de permettre le remplacement de l'intervenante titulaire en congé maternité.

Je tiens enfin à exprimer ma totale opposition au démantèlement des réseaux d'aides et ma détermination à défendre les principes de notre Ecole et à travailler au renforcement de ses moyens.

Je ne doute pas de l'attention que vous porterez à cette intervention.

Dans cette attente, je vous prie de croire, monsieur l'Inspecteur d'académie, à l'assurance de ma considération distinguée.

Michel MÉNARD